



Communiqué  
Pour diffusion immédiate

**Modification de la grille tarifaire de l'autoroute 30 et rabais pour  
les véhicules équipés d'un transpondeur**

**Salaberry-de-Valleyfield, le 7 janvier 2016** – à partir du 1<sup>er</sup> février 2016, les tarifs de péage du pont Serge-Marcil de l'autoroute 30 seront actualisés en fonction de l'ajustement annuel à l'inflation. Pour les véhicules de catégorie 1, le tarif par passage passera de 1,20 \$ par essieu à 1,25 \$ par essieu. Le tarif pour les véhicules de catégorie 2 sera maintenu à 1,85 \$ par essieu.

Un rabais de 0,10 \$ par passage sera accessible à tous les véhicules de catégorie 1 munis d'un transpondeur, de sorte que le tarif demeurera 2,40 \$ par passage pour une voiture de tourisme équipée d'un transpondeur valide.

Le transpondeur de l'A30 Express est fourni gratuitement, sans aucun coût d'achat ni frais de service pour les véhicules de catégories 1 et 2. Le transpondeur permet aux usagers d'emprunter les voies de péage réservées pour un passage sans arrêt.

Pour se procurer un transpondeur, les automobilistes sont invités à créer un compte sur le site [www.a30express.com](http://www.a30express.com) ou à communiquer directement avec un agent du centre d'appels d'A30 Express au 1-855-783-3030. Le transpondeur est également disponible au centre de service à la clientèle de l'autoroute 30 situé à Salaberry-de-Valleyfield.

Il est possible d'obtenir davantage d'informations, ainsi que de connaître les heures d'ouverture des centres de service d'A30 Express en consultant le site [www.a30express.com](http://www.a30express.com).

- 30 -

Renseignements:

Vanessa Miceli  
Responsable des communications  
A30 Express  
514-782-3030, poste 233